



Commune  
de  
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 11/10/2022  
Reçu en préfecture le 11/10/2022  
Publié le 11/10/2022  
ID : 081-218101632-20221005-2022\_DEL89-DE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 OCTOBRE 2022

2022 / 04 / 13

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 25
REPRESENTES	: 08
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 28 Septembre 2022

Date d'Affichage : 28 Septembre 2022

Secrétaire de Séance : Guy ESTRABAUD

#### Etaient présents :

Olivier FABRE, Françoise ROUQUETTE, Agnès MAUREL, Wilfried PÉNÉLA, Corine ALBERT, Christophe ASSÉMAT, Karine LOUP, Philippe BANCAL, Janine BARENS, Cathy ROQUES, Serge GORIN, Michel BERBESSOU, Marie GUIRAUD, Séverine ARMÉRO, Michel MARTIN, Josiane ESTRABAUD, Benoît PUECH, Stéphanie LAFONT, Alexandre CÈNES, Clothilde ASSÉMAT, Fabrice CAUQUIL, Elizabeth ORIVES, Evelyne MARTY-MARINONE, Guy ESTRABAUD, Frédéric CÈNES.

#### Etaient absents représentés :

André AMALRIC par Janine BARENS  
Laurent MONNIER par Olivier FABRE  
Cécile CHABBERT par Françoise ROUQUETTE  
Jean-Michel BRIANT par Serge GORIN  
Chantal CASTAGNÉ par Alexandre CÈNES  
Valentin IOUALALEN par Guy ESTRABAUD  
Fabienne CARAGUEL par Agnès MAUREL  
Pascale BORIES par Christophe ASSÉMAT

**OBJET : Vente d'anciens hangars situés hameau de Labrespy 3 rue Ventose à Monsieur Laurent ASSEMAT**

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que par délibération en date du 29 Juin 2022, le conseil municipal a autorisé l'acquisition des parcelles bâties cadastrées section I n° 693, n° 916, L n° 977 et non bâties cadastrées section L n° 1084, K n° 574 et n° 798, dépendant de la liquidation judiciaire LA MOLE INDUSTRIES situées hameau de Labrespy 3 rue Ventose dont l'acte notarié est en cours d'établissement ;

CONSIDERANT que sur ces parcelles sont maison d'habitation à l'état d'abandon représentant un danger pour les riverains ;

CONSIDERANT qu'un porteur de projet s'est manifesté pour acheter les trois parcelles suivantes cadastrées section I n° 916p d'une superficie de 661 m<sup>2</sup>, L n° 977p de 2 850 m<sup>2</sup>, n° 1084p de 39 m<sup>2</sup> représentant une superficie totale de 3 550 m<sup>2</sup> environ ;

CONSIDERANT qu'après avis du domaine en date du 16 septembre 2022, la ville envisage donc de vendre ces parcelles au prix de 6 € le mètre carré correspondant à la somme globale de 21 300 € ;

CONSIDERANT que par courrier du 19 Septembre 2022, Monsieur Laurent ASSEMAT a donné son accord pour cette acquisition au prix proposé par la Commune ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la réunion de la commission « Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement » du 27 Septembre 2022 ;

DECIDE, après en avoir délibéré :

1°) d'autoriser la vente, au profit de Monsieur Laurent ASSEMAT ou de toute autre personne physique ou morale qu'il se substituerait, de trois parcelles situées hameau de Labrespy 3 rue Ventose, cadastrées I n° 916p d'une superficie de 661 m<sup>2</sup>, L n° 977p de 2 850 m<sup>2</sup> et n 1084p de 39 m<sup>2</sup> représentant une superficie totale d'environ 3 550 m<sup>2</sup> moyennant le prix de SIX Euros le mètre carré (6€/m<sup>2</sup>) ;

2°) d'habiliter Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et à procéder à toutes formalités utiles ;

3°) d'autoriser Monsieur le chef du service de gestion comptable de CASTRES à faire recette du produit de cette vente au budget de la Commune.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

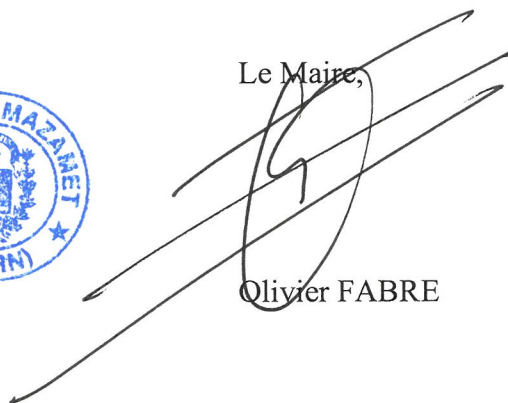
Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance



Guy ESTRABAUD



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

2022-Del89